

Mairie de Combs-la-Ville Esplanade Charles de Gaulle B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex

Tel.: 01 64 13.16.00 Fax: 01 60.18.06.15



## ARRETE n° 2024/234 - A

## AUTORISATION PRÉALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNES ACCORDÉE A SAS SHURGARD

LE MAIRE,

VU

le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 à

L581-45 et R. 581-58 à R. 581-65,

VU

La demande d'autorisation préalable de Monsieur SELVAIS Marc, enregistrée sous le n° 077-122-24-0007, reçue en mairie le 12 avril 2024 concernant l'installation d'enseignes sur l'établissement SAS SHURGARD situé 9 rue Pierre et Marie Curie à Combs-la-Ville,

VU

la délibération n°7 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 portant approbation du Règlement Local de Publicité de la commune,

## ARRETE

ARTICLE 1:

L'installation d'enseignes sur l'établissement SAS SHURGARD situé 9 rue Pierre et Marie Curie à Combs-la-Ville, objet de la demande susvisée, est autorisée.

**ARTICLE 2:** 

Les objets constituant les enseignes doivent être maintenus en bon état. En cas de modification ou d'ajout d'enseigne, une nouvelle demande devra être présentée en mairie.

ARTICLE 3:

Les enseignes lumineuses et éclairages doivent être éteints entre 23h et 7h.

**ARTICLE 4:** 

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le préfet,

- M. le Chef de service de la Police Municipale

- L'intéressé

**ARTICLE 5:** 

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 15/05/2024

ID: 077-217701226-20240514-2024\_234A-AR

## **ARTICLE 6:**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 14 Jai 2024

Le Maire, Guy GEOFFROY

